



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2020

L'An deux mil vingt, les onze décembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannaec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle Jean-Moulin, sur la convocation qui leur a été donnée le treize novembre deux mil vingt, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme Christelle BESSAGUET, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme Marie-Hélène NAVINER, M. Gaëtan PRIMA, M. Frédéric GUELTE, Mme. Anne-Laure RIGNAULT, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaient absents :

Mme. Françoise MONNIER, excusée a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ

Mme. Florence LE MEUR, excusée a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ

M. Romuald FEVRIER, excusé a donné pouvoir à Mme. Marie DUIGOU

Mme Sabrina LOUIS, excusée a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX

Mme. Annaïk MERDY, excusée a donné pouvoir à M. Sylvain DUBREUIL

M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé a donné pouvoir à M. Jérôme LEMAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.

Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH, Conseiller municipal, comme secrétaire.

DEL11.12.2020-075 : Extension de l'éclairage public et rénovation mâts et lanternes – parking de la médiathèque

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'extension de l'éclairage public et de la rénovation des mâts et lanternes sur le parking de la médiathèque, une convention doit être signée entre le SDEF et la Commune de Bannalec afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la Commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L.5212-26 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des énergies polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L.5212-24 et les Communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accord concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses est la suivante :

Extension éclairage public	12 322,00 €HT
Rénovation mât + lanterne	10 070,00 €HT
TOTAL	22 392,00 €HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

- ⇒ Financement du SDEF : 4 500,00 €
- ⇒ Financement de la Commune :
 - Extension éclairage public : 10 822,00 €
 - Rénovation mât + lanterne : 7 070,00 €
 - Total : 17 892,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Accepte le projet de réalisation des travaux : extension de l'éclairage public et rénovation mâts et lanternes – parking de la médiathèque ;

Accepte le plan de financement détaillé plus haut et le versement de la participation communale estimée à 17 892,00 €

Envoyé en préfecture le 16/12/2020

Reçu en préfecture le 16/12/2020

Affiché le

ID : 029-212900047-20201211-DEL11122020_075-DE

Autorise le maire à signer la convention financière avec le SDEF en vue de la réalisation de ces travaux ainsi que ses éventuels avenants.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,



Christophe LE ROUX